



RECU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00625610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 18. Exonération des loyers du Marché Beaux-Arts

Délibération n° 2020/006256

Exonération des loyers du Marché Beaux-Arts

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 4	24/11/2020	Favorable unanime (3 abstentions)

Résumé :

Au vu de la crise sanitaire et des conséquences induites sur l'activité économique, la Ville de Besançon a décidé d'exonérer les loyers du mois de mars pour les commerçants du marché Beaux-Arts avec une suspension des loyers d'avril, mai et juin 2020.

La situation des commerçants du marché Beaux-Arts a donc été étudiée pour permettre de faire des préconisations pour les mois suspendus jusque-là.

Contexte

La Ville de Besançon encaisse chaque mois les loyers pour l'occupation des emplacements au marché couvert Beaux-Arts. L'activité est une activité à dominantes alimentaires à l'exception d'un fleuriste.

Pendant plusieurs mois, le restaurant ainsi que le fleuriste n'ont pas pu maintenir leur activité pour des raisons réglementaires. D'autres commerçants ont été fortement impactés par l'absence de possibilité de consommer sur place.

Enfin, l'ensemble des commerçants ont subi, selon des degrés variables, une réduction d'activité et donc de chiffres d'affaires.

La proposition

La situation des commerçants du marché Beaux-Arts est variable. Pour autant, il semble opportun de proposer une mesure globale.

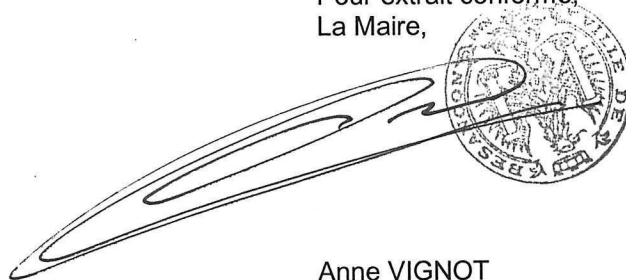
En effet, si pour certains l'activité a été maintenue depuis le début de la crise sanitaire, elle n'a pas été aussi importante qu'elle ne l'était avant mars 2020.

Il est proposé d'exonérer les loyers d'avril et mai pour la totalité des commerçants du marché Beaux-Arts et de maintenir le loyer de juin. Cette proposition permet d'aider les commerçants qui ont travaillé de façon continue mais également de valoriser la présence des autres commerçants qui ont contribué à maintenir l'attractivité du marché Beaux-Arts.

Le montant de cette exonération s'élève à 42 000 €. La diminution de la prévision budgétaire de la ligne de crédit 73-91-7336-10500 est opérée en décision modificative n° 2-2020 soumise au présent Conseil Municipal.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la proposition d'exonération des loyers d'avril et mai pour l'ensemble des commerçants du marché Beaux-Arts.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne VIGNOT'. The signature is written over a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text 'VILLE DE BEAUX-ARTS' around the perimeter.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1